

## PERIMETRE DU QUARTIER

Pyrénées Atlantiques (64)

Commune : **Pau.**

Z.U.S. : **Berlioz.**

7205090

n° d'ordre : 418

PERIMETRE RUE PAR RUE\* :

Nombre de pages : 2

Point 10 : Situé à l'angle Nord/Est de la parcelle DM 271, en direction du sud, jusqu'à la rue Gustave Charpentier, en longeant les limites arrières des propriétés ayant façades sur la rue Berlioz

Point 28 : Situé à l'angle Sud/Est de la parcelle DM 56, en direction de l'Est, traversant la rue Maurice Ravel jusqu'à l'angle Nord/Est de la parcelle BI 10

Point 29 : Situé à l'angle Nord/Est de la parcelle BI 10, en direction du Sud, jusqu'à l'angle Sud/Est de la parcelle DL 398 au droit de la rue Strauss

Point 30 : Situé à l'angle Sud/Est de la parcelle DL 398, longeant la rue Strauss, jusqu'à l'intersection de la rue Rossini

Point 31 : Situé à l'angle de la rue Strauss et de la rue Rossini, longeant celle-ci vers le Sud jusqu'à son intersection avec l'avenue Stravinsky

Point 32 : Situé à l'angle de la rue Rossini et de l'avenue Stravinsky, jusqu'à l'angle Nord/Est de la parcelle DL 416

Point 33 : Situé à l'angle Nord/Est de la parcelle DL 416 en longeant vers le Sud la limite de cette parcelle pour aboutir à l'angle Sud/Est de la parcelle DL 144, sur la rue Mozart

Point 34 : Situé sur la rue Mozart et la longeant jusqu'à son extrémité Ouest

*Entre les points 10 et 34, les deux côtés de la rue Berlioz sont situés à l'intérieur du périmètre*

Point 35 : Situé à l'extrémité Ouest de la rue Mozart, longeant la limite Est et Sud du groupe scolaire Marancy, jusqu'à l'avenue de Buros.

Point 36 : Situé sur l'avenue de Buros, en direction du Sud, jusqu'à l'intersection de la rue Claude Debussy

Point 37 : Situé à l'intersection de l'avenue de Buros et de la rue Claude Debussy, longeant vers l'Ouest la limite Sud des résidences « les Cyclades » et « les Flourettes », jusqu'à l'intersection de l'avenue du Loup

Point 38 : Situé sur l'avenue du Loup, en direction du Nord jusqu'au numéro 81 (angle Sud/Est de la M.J.C. du Laiü)

Point 39 : Situé sur l'avenue du Loup, en longeant la limite Sud de la M.J.C. du Laiü et en prolongeant cette limite jusqu'à l'avenue Pierre Massé

Point 40 : Situé sur l'avenue Pierre Massé, en direction du Nord jusqu'à l'intersection de la rue Ronsard.

Point 41 : Situé sur la rue Ronsard à l'angle Nord/Ouest de la parcelle DN 73 en direction de l'avenue du Loup, jusqu'au droit de la limite Ouest du numéro 2 rue Ronsard

Point 42 : Situé rue Ronsard, en longeant la limite Ouest de la parcelle DN 197, jusqu'à l'angle Nord/Ouest de celle-ci.

Point 43 : Situé à l'angle Nord/Ouest de la parcelle DN 197, en direction de l'Est pour aboutir avenue Pouguet à l'angle Nord/Est de la parcelle DN 244

Point 44 : Situé sur l'avenue Pouguet, pour aboutir avenue du Loup, en longeant le pan coupé

Point 45 : Situé sur l'avenue du Loup en direction du Nord pour aboutir au point 15 situé au droit de la limite Nord/Ouest de la parcelle DM 254

Point 15 : Situé avenue du Loup vers l'Est pour aboutir au point 10 (à l'angle Nord/Est de la parcelle DM 271